



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Excusé(s)/Absent(s) : 0
Procurations : 0
Absents : 4
Quorum : 7

Délibération du Conseil Municipal n°2025-1206-04
Du 12 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatre juin deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de

Absents : Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Poquet Sébastien et Seillier David
Madame Tartare Isabelle est désignée secrétaire de séance.

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS : SOLLICITATION DE LA DOTATION INONDATIONS

Monsieur le Maire

Propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour une aide financière au titre de la « Dotation Inondations » pour :

- L'acquisition du foncier, la construction de l'école et les travaux d'aménagement de ses abords.

Donne lecture du plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT : CONSTRUCTION DE L'ECOLE			
DEPENSES		RECETTE	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
TRAVAUX DE CONSTRUCTION VRD ARCHITECTE	1 980 339.20 € 234 330.85 €	ACCORDEE : ETAT FONDS VERT 88.27 %	2 120 145.50 €
ARCHITECTE : - MAITRISE D'ŒUVRE	166 254.02€		
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE	4 890 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES DIAGNOSTIC FAUNE ET FLORE	7 404.50 € 4 370 € 4 225 €		
		SOLLICITATION : CAB DOTATION INONDATIONS 5.86 %	140 834.03 €
		AUTOFINANCEMENT 5.86 %	140 834.03 €
TOTAL	2 401 813.57 €	TOTAL	2 401 813.57 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 04461-20250612-20251206 04-

PLAN DE FINANCEMENT : ACQUISITION PARCELLE ET AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE			
DEPENSES		SOLLICITATIONS	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
ACQUISITION DE LA PARCELLE HONORAIRES DU NOTAIRE ET DU GEOMETRE	117 270 €	FARDA 2025 ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUX ACQUISITION DU FONCIER	37 995.48 € 7.58 %
	9 381.60 €	FARDA PROJET STRUCTURANT AMENAGEMENT DES ABORDS	60 000 € 11.97 %
		REGION ACTES	100 000 € 19.95 %
		FIIT (Fond Intervention Inondation)	50 000 € 9.98 %
Aménagement des abords de l'école	351 822.50 €	CAB DOTATION INONDATION	126 663.31 € 25.26 %
HONORAIRES MISSION MAITRISE D'ŒUVRE V2R	22 848 €	AUTOFINANCEMENT	126 663.31 € 25.26 %
MONTANT TOTAL	501 322.10 €	MONTANT TOTAL	501 322.10 €

Le montant total des travaux de construction de l'école (Acquisition de la parcelle, les travaux de construction de l'école et l'aménagement de ses abords) est de 2 903 135.67 €.

Le montant total sollicité au titre de la Dotation Inondations à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est de 267 497.34 €.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière au titre de la « Dotation Inondations » à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'acquisition de la parcelle et les frais annexes, la construction de l'école et les travaux d'aménagement de ses abords de l'école.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à celle-ci.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait Conforme,

Le Maire

Yves Hennequin



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216204461-20250612-2025120604-